



## DP Cadres Mobilités

### Déclaration UNSA à la réunion DP cadres du 8 Mars 2018

Monsieur le Président,

En ce 8 mars 2018, l'UNSA Ferroviaire ne saurait débiter cette plénière sans mettre à l'honneur le personnel féminin de notre Entreprise.

Les annonces du Premier Ministre et de la Ministre des Transports préfigurent d'une révolution de la production du ferroviaire en France. Pour l'UNSA-Ferroviaire, et nous avons su le prouver dans nos actions et postures passées, nous considérons que la politique de l'autruche et les visions passéistes ne sont pas de nature à faire progresser le secteur ferroviaire. L'immobilisme, trop souvent de mise, nous précipite dans un calendrier contraint face aux obligations de transcription en droit français des injonctions européennes avant la fin de l'année. Nous avons, à de nombreuses reprises, explicité notre opposition face à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire. Nous restons convaincus que la multiplication d'acteurs sur un réseau guidé n'est pas de nature à améliorer les performances du système dans sa globalité. Nous considérons que cette multiplication d'acteurs augmente le risque sécurité, et plus particulièrement sur les zones à circulation dense. Toutefois, et ce n'est plus une surprise pour personne, les directives européennes et notamment le quatrième paquet ferroviaire adopté fin 1996 s'appliquent.

Dans cette optique, le positionnement de l'UNSA est, et restera, clair : si l'ouverture à la concurrence se confirme, elle doit se faire entre les ENTREPRISES et non entre les SALARIÉS des ENTREPRISES !

Suite aux annonces du Premier Ministre du 26 février, nous exprimons nos plus vives craintes pour le corps social cheminot.

Si nous partageons globalement le constat et l'ambition de construire un système ferroviaire plus attractif et plus efficace, nous ne partageons absolument pas les moyens pour y parvenir.

En effet :

**Sur la dette** : aucun engagement de l'Etat, bien au contraire le traitement de cette question est reporté à la fin du quinquennat et conditionné à la contribution de la SNCF. Il est malheureux de constater que l'Etat oublie sa responsabilité dans l'accroissement de la dette.

**Sur le transfert du personnel** : transfert obligatoire des agents dans le cas de perte de marché avec rupture du contrat de travail en cas de refus du poste offert. Les Cheminots n'auront donc qu'une alternative : se faire limoger, ou accepter de travailler dans une nouvelle entreprise avec la perte de certains avantages tels que les primes (PFA, prime de vacances, ...), l'évolution de carrière et les conditions de travail.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

 [ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



*UNSA, le Syndicalisme en positif !*

**Sur la Gouvernance** : la transformation de la SNCF en Société nationale à capitaux publics pourrait faire perdre la garantie financière de l'Etat et, par voie de conséquence, dégrader sa situation économique. En cas d'ouverture du capital, rien n'empêchera l'introduction de capitaux privés.

**Sur les petites lignes** : même si sous la pression des élus locaux et des associations d'usagers, le Premier Ministre pondère sa volonté de fermer les petites lignes, il ne revient pas sur le transfert de charge de l'Etat vers les Régions ; in fine certaines Régions pourront se financer du ferroviaire, et d'autres non.

La seule proposition ferme de ce discours consiste à imposer une profonde réforme sociale, industrielle et managériale à la SNCF. Selon les propos de M. Edouard Philippe, cette réforme devra se faire dans le dialogue tout en imposant la fin du recrutement à STATUT. Tout porte à croire qu'après des années de rigueur salariale, de multiples plans de performance, de la productivité soutenue, ce sont désormais les conditions sociales des salariés qui seront remises en cause !

L'UNSA-Ferroviaire s'engage dans les concertations proposées par la Ministre des Transports. Nous ne manquerons pas d'identifier les contraintes spécifiques liées à l'exploitation du ferroviaire, nous comptons également sur la Direction de l'Entreprise pour porter ce sujet.

Nous regrettons que la question du transport ferroviaire ait été écartée des débats des Assises de la mobilité menées par Mme Elisabeth Borne. De quel ferroviaire la France a-t-elle besoin ? De quel service public les usagers du ferroviaire ont-ils besoin ? Un débat public sur ce dossier nous semble plus que jamais nécessaire.

En tout état de cause, nous serons très attentifs au contenu du projet de loi d'habilitation devant paraître mi-mars, mais nous ne laisserons pas saborder les conditions d'emploi et de travail des cheminot(e)s de la SNCF et de la branche.

Autre dossier sensible : la négociation de la mise en place des CSE (Comité Social Economique). Ce nouveau dispositif imposé par les ordonnances MACRON rassemble en une seule instance les prérogatives des CE, DP et CHSCT. A date, la proposition de la Direction réduit encore les ex-CE en passant de 31 CE, 300 DP et 600 CHSCT à seulement 23 CSE ! Cette proposition ne permet en aucun cas d'assumer le rôle de proximité des représentants du personnel. La notification par courrier du 19 février de ces périmètres est inacceptable par l'UNSA ; nous défendrons notre positionnement à la DIRRECTE auprès de laquelle nous avons engagé une procédure.

Autre sujet de préoccupation, Vos cadres expriment de plus en plus leurs inquiétudes quant à l'avenir de la SNCF et se déclarent prêt se faire entendre.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, l'UNSA-Ferroviaire assurera son rôle d'organisation syndicale face à la période cruciale qui s'annonce.

**UNSA Ferroviaire Lorraine :**  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

 [ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)

